

Septembre 2011

En partenariat avec Oddo & Cie

Stellium propose aux investisseurs « Fipavie Retraite Garantie », un contrat d'assurance-vie procurant un revenu garanti à vie

Stellium vient de compléter sa gamme de contrats d'assurance vie avec « Fipavie Retraite Garantie », un contrat « variable annuités »¹, assorti d'une garantie de revenus révisibles uniquement à la hausse.

Face aux besoins croissants de complément de retraite et au recul des rendements des fonds en euros, Stellium propose – avec le concours d'Oddo - une offre spécifique aux particuliers souhaitant se constituer un complément de revenu jusqu'à la fin de leurs jours.

Venue des Etats-Unis, la technique des « variable annuités » se développe depuis peu en France. Le contrat « Fipavie Retraite Garantie » est un produit d'épargne haut de gamme, idéal pour valoriser son patrimoine financier et pour générer un complément de revenu pour sa retraite. Sous forme d'assurance vie, ce contrat présente, en outre, une option de revenus garantis à vie permettant de s'assurer contre les risques de longévité et les aléas des marchés financiers.

L'option « revenus garantis à vie »

Proposée aux souscripteurs âgés entre 45 et 75 ans, l'option « revenus garantis à vie », apporte une réponse efficace et durable à un besoin de retraite individuelle.

En choisissant cette option, le souscripteur bénéficie d'un revenu garanti à vie de 4% ou 4,5% des versements nets², selon l'âge auquel il désire commencer à percevoir ses revenus complémentaires : 60 ou 65 ans. De plus, grâce à l'effet de cliquet annuel, le niveau de revenu garanti peut profiter de la hausse des marchés financiers, sans pour autant en subir les éventuelles baisses.

Conçu comme un produit deux en un, le contrat « Fipavie Retraite Garantie » se compose d'un contrat d'assurance-vie classique, permettant d'assurer le rendement jusqu'à l'épuisement du capital versé par le souscripteur, et d'un contrat de rente permettant d'assurer le rendement jusqu'au décès.

Stellium recommande ce contrat innovant et haut de gamme à ses clients patrimoniaux. En tant que spécialiste de l'épargne, il le destine en priorité aux particuliers disposant d'une rentrée de capitaux provenant de la vente d'un bien ou/et d'un héritage, aux chefs d'entreprises cédant leur société ou aux professions libérales, commerçants et artisans vendant leur outil professionnel. La souscription minimum est de 30.000 euros (versements ultérieurs possibles à partir de 5.000 euros),

¹ - « Variable Annuities » : contrats en unités de comptes permettant de bénéficier des rendements du marché potentiellement élevés sur le long terme, combinés avec des garanties optionnelles permettant de sécuriser l'investissement grâce à un effet cliquet.

² - Taux applicables en adhésion simple pour tout versement effectué avant le 31/12/2011 dans le cadre de l'option « revenus garantis », une minoration de 0,25% étant applicable en cas de co-adhésion.

L'option « revenus garantis » : comment ça marche ?

Cette option « revenus garantis » s'articule en trois phases.

1. Valorisation de l'épargne.

Les sommes versées par le souscripteur sont valorisées dans l'un des trois fonds profilés qu'il a sélectionné : Prudent, Equilibre ou encore Dynamique. Le particulier choisit l'orientation de gestion du fonds, en fonction de sa sensibilité au risque et de sa confiance à long terme, dans les marchés actions. Tout en investissant sur les marchés boursiers, il profite de la sécurité de l'effet de cliquet, qui cristallise une fois par an, les performances positives du fonds retenu. Quand les marchés boursiers sont orientés à la hausse, le montant des revenus garantis augmente, dans les mêmes proportions que les sommes investies sur le fonds profilé. Quand les marchés sont orientés à la baisse, et quelle que soit la performance du fonds profilé, le dernier revenu garanti est maintenu.

2. Perception des revenus, sous forme de rachats partiels programmés.

Dès l'âge initialement prévu - 60 ou 65 ans -, ou plus tard s'il retarde sa demande, le souscripteur perçoit les revenus garantis sous forme de rachats partiels programmés. En outre, il continue de bénéficier de l'effet de cliquet annuel et son épargne reste disponible. Cette phase dure jusqu'à l'épuisement de l'épargne acquise ou jusqu'à son décès. Dans ce dernier cas, l'épargne constituée (hors effet de cliquet) est transmise aux bénéficiaires, avec la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie : abattement de 152.500 euros par bénéficiaire pour les primes versées avant les 70 ans de l'assuré.

3. Perception des revenus, sous forme de rente viagère.

Une fois l'épargne épuisée, le contrat de rente viagère prend le relais. Par conséquent, le souscripteur continue de percevoir, sa vie durant, des revenus au montant garanti lors de la souscription du contrat.

Simulation pour un investisseur âgé de 58 ans*

Adhésion	100 000 €
Age de l'adhérent	58
Age choisi de perception des revenus	65
Nombre d'années d'épargne	7
Taux appliqué	4,5%

Phase 1 : valorisation de l'épargne**

Années d'épargne	Age de l'adhérent	Evolution du fond***	Capital	Revenu annuel garanti	Déclenchement cliquet
0	58		100 000 €	4 500,00 €	
1	59	-4,0%	96 000,00 €	4 500,00 €	NON
2	60	7,0%	102 720,00 €	4 622,40 €	OUI
3	61	6,0%	108 883,20 €	4 899,74 €	OUI
4	62	-2,0%	106 705,54 €	4 899,74 €	NON
5	63	4,5%	111 507,29 €	5 017,83 €	OUI
6	64	6,0%	118 197,72 €	5 318,90 €	OUI
7	65	7,0%	126 471,56 €	5 691,22 €	OUI

Nombre de déclenchement du "cliquet"	5
Revenu annuel garanti à la fin de la phase	5 691,22 €
Evolution du revenu annuel garanti	26%

Phase 2 : perception des revenus (à partir de 65 ans)

Montant total épargné	126 471,56 €
Montant des rachats annuels programmés	5 691,22 €
Nombre de rachats programmés	22

Phase 3 : rente viagère (à compter de l'épuisement du capital épargné jusqu'au décès du bénéficiaire)

Montant de la rente annuelle versée	5 691,22 €
-------------------------------------	------------

* Ce tableau est destiné à illustrer le mécanisme de l'option "Revenus garantis".

** A la date anniversaire du contrat.

*** Les évolutions ne sont que des exemples qui ne préjugent en rien des performances futures. Elles intègrent les frais de gestion du contrat et les frais de l'option "Revenus garantis".

A propos d'Oddo & Cie

Oddo&Cie est un Groupe financier français, familial et indépendant. Fort de plus de 770 collaborateurs, le Groupe se singularise par la structure de son actionnariat, puisque son capital est détenu à 42% par la famille Oddo et à 30% par les collaborateurs. A fin 2010, Oddo&Cie a un Produit Net Bancaire de 255 millions d'euros et dispose de plus de 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Présent dans les métiers de la banque d'investissement et de la gestion de capitaux, Oddo & Cie est un spécialiste reconnu des marchés européens.

A propos de Stellium et du Groupe Omnium Finance

Stellium est la marque commerciale des sociétés Stellium Courtage et Stellium Immobilier, respectivement filiales de distribution de produits de placement financier et de distribution de produits d'investissement immobilier du Groupe Omnium Finance. Ces sociétés assemblent et commercialisent, par l'intermédiaire de mandataires, et après une analyse patrimoniale approfondie, des solutions de placement et d'investissement à destination de particuliers désireux de se constituer un patrimoine et d'assurer la préparation de leur avenir et de celui des leurs.

Créé en 1992, le Groupe Omnium Finance exerce aussi, sous la marque Imodeus, une activité de promoteur.

Il a réalisé un chiffre d'affaires de 248,1 M€ entre le 1^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2010.

Sur cette même période Stellium a réalisé un volume d'affaires de 552 millions d'euros, dont 420 M€ en investissement immobilier et Imodeus a vendu 1 286 logements.

Contact Presse Groupe Omnium Finance

Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com